



## PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS DE MOBILITÉ

SUPPORT TECHNIQUE À DESTINATION  
DES PRESCRIPTEURS

[ Mise à jour : Mai 2025 ]



## DIFFÉRENCES ENTRE CENTRALE ET PLATEFORME DE MOBILITÉ ?

PAGE 3

## PLATEFORME DE MOBILITÉ

- Missions et réalisation d'une prescription plateforme

PAGES 4 à 7

## TRANSPORT A LA DEMANDE

- Principe et tarifs

PAGE 9

## LOCATION DE VOITURES

- Principe et tarifs

PAGE 10

## LOCATION DE SCOOTERS

- Principe et tarifs
- Points relais scooters

PAGE 11

## LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES SUR LA CCPBS

- Principe et tarifs

PAGE 13

## RÔLE DES PRESCRIPTEURS CENTRALE

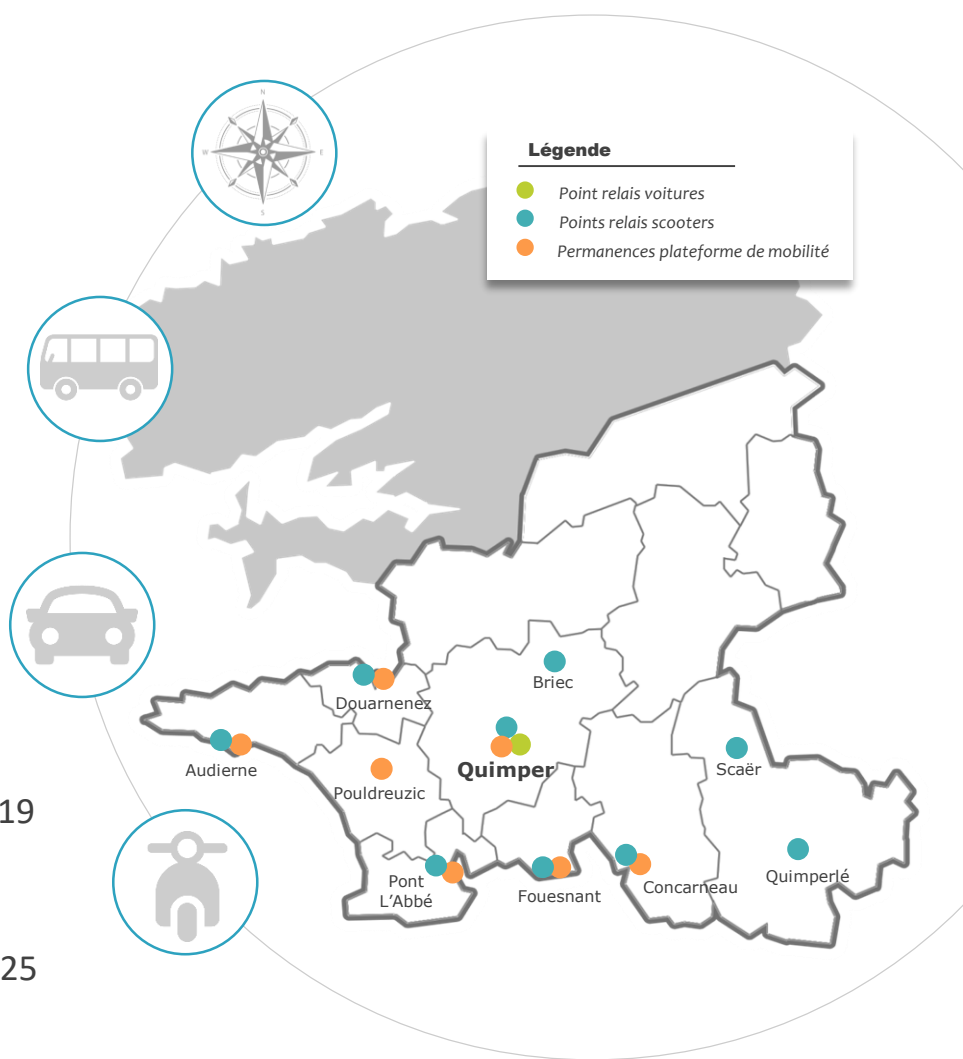
- Conditions requises pour bénéficier des services
- Durée d'utilisation des services
- Accompagnement des prescripteurs

PAGES 14 À 19

## QUI SOMMES-NOUS

- Découvrir les spécificités de l'association
- Découvrir nos postes de conducteurs et conductrices

PAGES 20 À 25





## QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE... **CENTRALE** DE MOBILITÉ...

---

- Transport collectif en navettes
- Location solidaire de voiture
- Location solidaire de scooter

## ... ET **PLATEFORME** DE MOBILITÉ :

---

- Conseils en mobilité
- Ateliers pédagogiques
- Soutien au montage financier des projets mobilité
- Orientation des partenaires ressources



# LA PLATEFORME DE MOBILITÉ MOBIL'I.D





## PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME DE MOBILITÉ

*Tout au long de la vie, chacun peut être confronté à des difficultés dans ses déplacements.*

Notre plateforme de mobilité s'adresse aux habitants du Pays de Cornouaille ayant des difficultés de déplacements d'ordres physique, économique, cognitif ou culturel. Son public est large : demandeurs d'emploi, salariés, retraités, jeunes, personnes en situation de handicap, etc.

Elle offre un accueil, des conseils et un accompagnement aux personnes souhaitant développer leur autonomie dans leurs déplacements.

### Contact

[plateforme-mobileemploi@orange.fr](mailto:plateforme-mobileemploi@orange.fr)



*Au plus près de vous !*  
Retrouvez-nous sur nos permanences



#### Quimper

dans les locaux de Mobil'Emploi,  
71, avenue Jacques Le Viol

**Lundi :** 9h00-12h00 et 13h30-17h30

**Mercredi :** 9h00-12h00 et 13h30-16h30

**Jeudi :** 9h00-12h00 et 13h30-17h30

**Vendredi :** 9h00-12h00 et 13h30-17h30

#### Audierne

à la Maison France Service du Cap  
Sizun  
17 rue Lamartine

**Les 1er et 3ème lundis du mois :**  
10h00-12h30 / 13h30-16h30

#### Concarneau

Dans les locaux de l'Ides  
52 rue Bayard

**Les jeudis :**  
9h30-12h30 / 13h30-16h30

#### Douarnenez

à Douarnenez Communauté  
75 rue ar Veret

**Les vendredis :**  
9h30-12h30

#### Foesnant

dans les locaux de la CCPF  
11, espace de Kerourgué

**Les 2ème et 4ème lundis du mois :**  
10h00-12h30 / 13h30-16h30

#### Pont-L'Abbé

à l'IBEP ou au CDAS (et au siège de  
selon les créneaux la CCPBS)

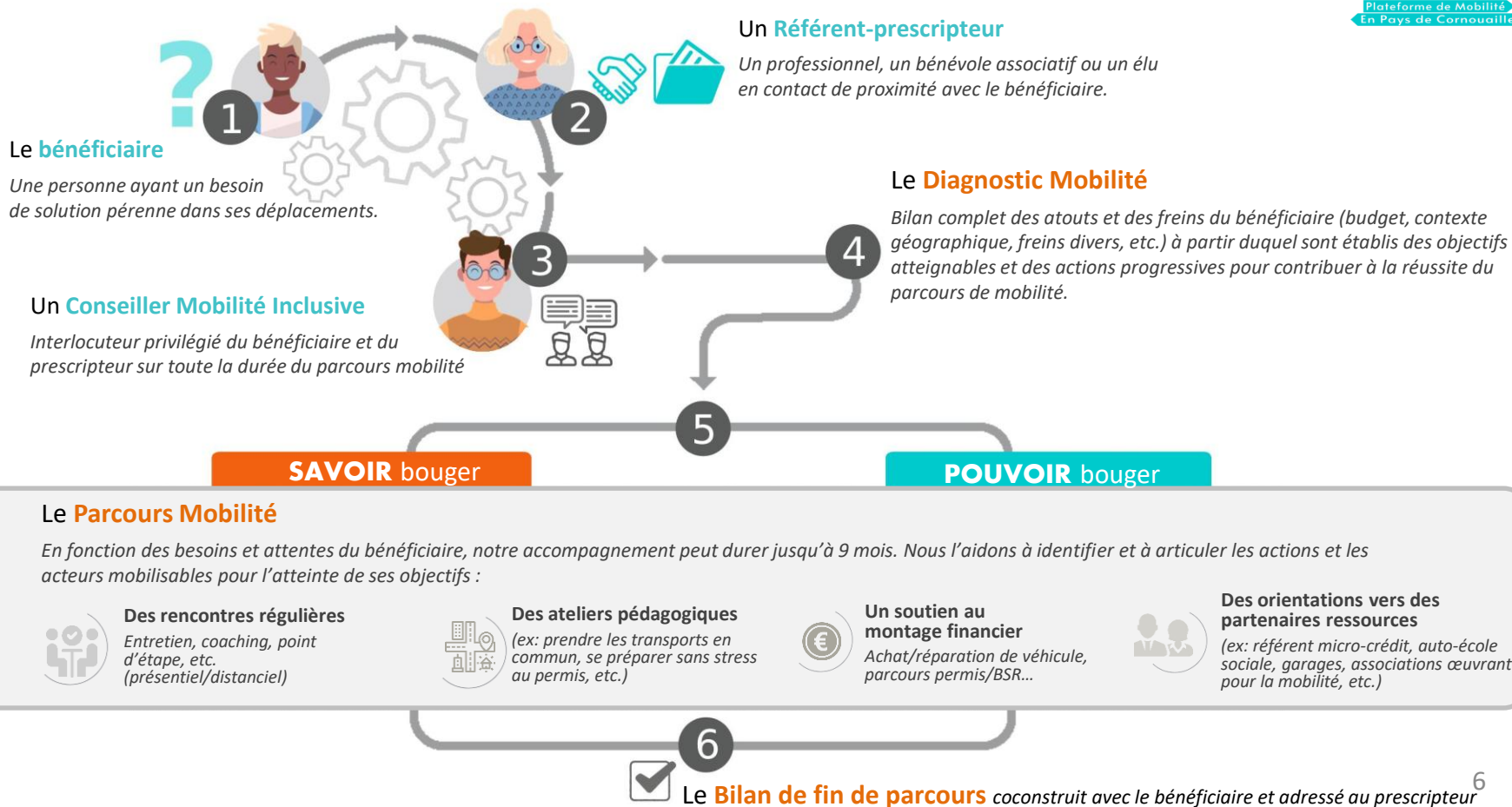
**Les vendredis :**  
9h00-12h00 / 13h30-17h00

#### Pouldreuzic

à l'Espace France Service du Haut-  
Pays Bigouden  
Rue de la Mer

**Les Mercredis :**  
9h00-12h00

# LE PARCOURS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ



# LE TRAITEMENT DE LA PRESCRIPTION PLATEFORME

## → NOUVEAUTE

Les prescriptions Plateforme de mobilité se réalisent désormais sur le logiciel de Mobil'Emploi :

<https://mobilemploi.extranet3g.fr/>

Un mode d'emploi vous accompagne pas à pas dans la création de vos premières prescriptions.

Disponible sur demande (par téléphone ou mail) et bientôt à la rubrique prescripteurs de notre site internet



**LE PRESCRIPTEUR identifie une personne ayant un besoin de solution pérenne dans ses déplacements.**

Prescription sur l'espace réservé  
<https://mobilemploi.extranet3g.fr/>  
**OBJECTIF D'UTILISATION : « Conseils en mobilité »**

Objectif d'utilisation  
Dispositif d'insertion  
Démarches vers l'emploi  
Emploi  
Formation  
Centre Médico-Social  
Conseil en mobilité

**TRAITEMENT DE LA PRESCRIPTION PAR NOTRE PLATEFORME**

Etude de la demande et prise de contact avec le bénéficiaire

### Bénéficiaire

- Prise de contact par téléphone et/ou mail
- 1<sup>er</sup> RDV pour le diagnostic mobilité
- En concertation avec le bénéficiaire, démarrage ou non d'un accompagnement mobilité

### Prescripteur

- Si sans nouvelle du bénéficiaire : mail au prescripteur
- Si diagnostic et/ou parcours mobilité réalisé : bilan transmis au prescripteur

En fonction du profil de la personne, **ce parcours peut durer de quelques semaines jusqu'à 9 mois.**

Le CMI devient votre interlocuteur privilégié dans le suivi de la mobilité du bénéficiaire orienté.

**L'accompagnement mobilité est gratuit pour le bénéficiaire.**

# LA CENTRALE DE MOBILITÉ

- **Transport à la demande**
- **Location solidaire**







# LE TRANSPORT A LA DEMANDE

## LE PRINCIPE

Les usagers sont pris en charge près de chez eux, ou chez eux, en fonction du temps de trajet et de leurs horaires de travail.

Il s'agit d'un transport collectif : le véhicule est partagé avec d'autres passagers.

## QUEL TARIF ?

Tarif plein

2,50€/le trajet

1,50€/le trajet

▪ Pour les salariés en parcours d'insertion en S.I.A.E

Tarif spécifique

1€/le trajet

▪ Pour les intérimaires en passant par leur agence d'intérim

GRATUIT

0€/le trajet

▪ Pour les bénéficiaires de Roulez Jeunesses  
▪ pour les personnes ayant un autre titre de transport en amont ou en aval de notre intervention

L'AMPLITUDE DU SERVICE :

• Du lundi au samedi de 4h à 23h.



*Vigilance : l'une des raisons fréquentes de refus concerne nos demandes de transport sur nos heures de fermeture*

LES REGLES A RESPECTER POUR LE TRANSPORT :

• Chaque usager doit confirmer son transport auprès du chauffeur qu'il l'a contacté la veille. **Sans confirmation, le conducteur ne se déplace pas.**

• **L'utilisateur doit se présenter 5 min avant l'heure du RDV.** Nos conducteurs ont pour consigne de ne pas attendre plus de 3min un retardataire pour ne pas mettre la tournée en difficulté.



POUR DES HORAIRES NON  
COUVERTS PAR LES NAVETTES

# LA LOCATION DE VOITURE

## POUR QUI ?

être titulaire de Permis B en  
boîte manuelle.

 Nous ne disposons pas de  
véhicule en boîte automatique

## QUEL TARIF ?

La location**	<b>45€/sem. non intérimaire</b> <b>50€/sem. intérimaire</b>
La caution*	380€ <i>(non encaissée à la signature de contrat)</i>
L'avance sur frais*	50€ <i>(non encaissée à la signature de contrat)</i>

\* *Les cautions et avances sur frais sont payables par chèques ou en espèces, et sont restituées en fin de location sous réserve de l'état du véhicule.*

\*\* *La location est payable : en espèces uniquement sur les relais, en espèces ou par carte bancaire au siège à Quimper.*

## La location comprend :

- La voiture avec les équipements de sécurité ;
- L'assurance ;
- La maintenance et le dépannage justifié.

## Ce qui reste à la charge du locataire :

- Le carburant (chaque véhicule est fourni avec le plein, et doit être restitué avec le plein).



POUR LES PETITS TRAJETS

# LA LOCATION DE SCOOTER


## POUR QUI ?

### Né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1988 :

pas de permis obligatoire. Une expérience de circulation en scooter est en revanche fortement recommandée.

### Né après le 31 décembre 1987 :

être titulaire du Permis B, ou Permis AM ou du BSR.

 L'ASR obtenue au collège ne permet pas de conduire un 50 cm<sup>3</sup>, elle doit être complétée par une formation pratique délivrée par une auto-école agréée par la préfecture

## QUEL TARIF ?

La location**	22, <sup>50</sup> €/semaine non intérimaire 15€/semaine pour un intérimaire
La caution*	260€ (non encaissée à la signature de contrat)
L'avance sur frais*	40€ (non encaissée à la signature de contrat)

\* Les cautions et avances sur frais sont payables par chèques ou en espèces, et sont restituées en fin de location sous réserve de l'état du véhicule.

\*\* La location est payable : en espèces uniquement sur les relais, en espèces ou par carte bancaire au siège à Quimper. Et bientôt en paiement en ligne.

## La location comprend :

- Le scooter (avec casque et antiviol) ;
- L'assurance ;
- La maintenance et le dépannage justifié.

## Ce qui reste à la charge du locataire :

- Le carburant (chaque véhicule est fourni avec le plein, et doit être restitué avec le plein)
- **Les gants**, obligatoires pour une location de scooter (Mobil'Emploi propose à la vente des gants 25€).

# NOS POINTS RELAIS SCOOTERS

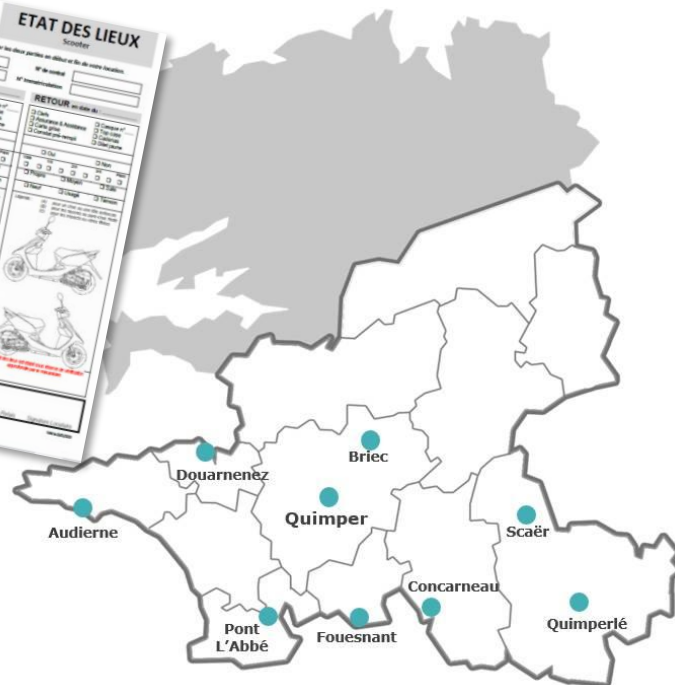


Nos points relais sont des établissements (publics ou associatifs) partenaires qui accueillent les locataires, effectuent les signatures de contrats et les états des lieux de véhicules.

Notre mécanicien réalise une tournée sur les points relais pour le contrôle mécanique des scooters, pour récupérer les documents de location et le montant des locations.

Notre chargée de location prépare l'ensemble des démarches nécessaire à la location et les adresse aux points relais.

L'établissement partenaire gère cette activité d'accueil à titre gracieux.



*Nous accompagnons les points relais dans leur rôle.  
Plus d'infos auprès de Mobil'Emploi.*

**NOUVEAU !**



## LOCATION SOLIDAIRE D'UN **VÉLO ÉLECTRIQUE**

Conscients que le manque de mobilité peut représenter un frein à la reprise d'une activité professionnelle, les élus de la Communauté de communes du Pays bigouden Sud (CCPBS) proposent désormais à la location un vélo à assistance électrique, en complément des locations de scooters déjà bien activées sur le territoire.

**La gestion de cette location est assurée par Mobil'Emploi, via la prescription habituelle d'un référent social ou d'un référent emploi.**

La prise en main, le prêt d'un casque et la fourniture d'un cadenas sont assurés par les agents territoriaux CCPBS.

**TARIF :**

**5€ / sem.**

### **CAUTION NON ENCAISSÉE À LA SIGNATURE DU CONTRAT**

**Chèque de caution :** 260€ *(pour le vélo)*

**Avance sur frais :** 40€ *(pour le petit matériel)*

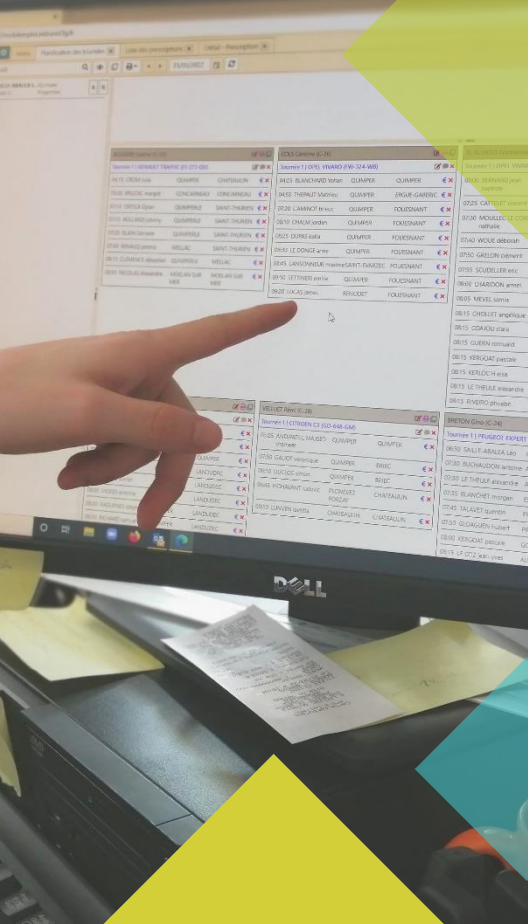
### **MODE DE PAIEMENT**

Location payable d'avance par espèces sur le point relais.



**En partenariat avec la ressourcerie La P'tite boîte, notre plateforme de mobilité accompagne également les habitants de la CCPBS dans la mise en place de location de vélos (classiques ou à assistance électrique) à tarifs préférentiels.**

**Plus d'infos :**  
[plateforme-mobileemploi\[a\]orange.fr](mailto:plateforme-mobileemploi[a]orange.fr)



# LE RÔLE DU **PRESCRIPTEUR** DE T.A.D ET DE LOCATION SOLIDAIRE



# 3 CONDITIONS REQUISES POUR SOLLICITER LA CENTRALE

TAD & LOCATION



## POUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

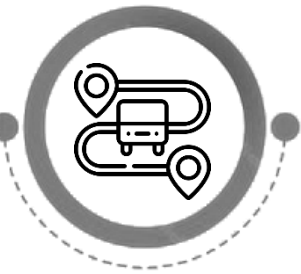
Habitant du territoire d'intervention, travailleur précaire ou en parcours d'insertion, sans solution de mobilité :

- Demandeurs d'emploi
- Allocataires de minima sociaux : RSA, ASS, AAH...
- Travailleurs en CDD, contrats aidés, CDD d'insertion, CDI sur période d'essai...
- Intérimaires.



## POUR DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

- Entretien professionnel ;
- Visite de la Médecine du Travail ; Roulez Jeunes, formations ; RDV emploi...
- Contrats de Travail, Missions intérim...



## POUR DES SITUATIONS INHABITUELLES

Pas de solution de transport possible : pas de véhicule, **impossibilité de transport en commun** ; horaires décalés...

*Pensez à vérifier sur <https://www.breizhgo.bzh/> avant de nous adresser une prescription*



## LA DURÉE D'UTILISATION

- TRANSPORT EN NAVETTES
- LOCATION



## 60 jours d'utilisation / an

une demande de dérogation de 30 jours supplémentaires est possible (120 jours supplémentaires pour les salariés des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique).

Cette dérogation est fonction du **plan de mobilité que l'usager met en place pour gagner en autonomie** dans ses déplacements : passage du permis de conduire, acquisition d'un véhicule, etc.

**Le prescripteur peut solliciter cette dérogation** en présentant l'avancée des démarches et les objectifs suivant à atteindre par mail à l'adresse : [mobilemploi@orange.fr](mailto:mobilemploi@orange.fr)



*Si la personne est en difficulté pour lever ses freins à la mobilité, nous vous conseillons de réaliser une **prescription Plateforme de mobilité.***



# LE RÔLE DU PRESCRIPTEUR "CENTRALE" EN 5 POINTS ESSENTIELS

1

**S'ASSURER QUE LE  
DEMANDEUR  
RELÈVE BIEN DE  
NOS DISPOSITIFS**

*Effectivité de la  
démarche vers  
l'emploi ou la  
formation (ex: contrat  
de travail), aucune  
solution de transport,  
pré-requis pour une  
location, etc.*

2

**RÉALISER AVEC  
PRÉCISION LA  
PRESCRIPTION**

*Exactitude et  
mise à jour des  
contacts,  
adresses et  
horaires  
demandées*

3

**REMETTRE ET  
EXPLIQUER NOS  
CONDITIONS DE  
SERVICE AUX  
BÉNÉFICIAIRES**

*S'assurer de la bonne  
compréhension des  
informations essentielles à  
la prise en charge :  
modalités de paiement,  
respect des horaires,  
transmission à Mobil'Emploi  
des changement de  
situation, etc.*

4

**RENOUVELER À  
TEMPS LA  
PRESCRIPTION SI  
L'USAGER A  
BESOIN D'UN  
PROLONGEMENT  
DE NOS SERVICES**

*Faire le point avec  
l'utilisateur pour la  
demande de  
renouvellement*

5

**VEILLER À  
L'AVANCÉE DU  
PLAN MOBILITÉ DE  
L'USAGER**

*Faire régulièrement le  
point avec l'utilisateur sur  
sa recherche de  
solutions mobilité et  
rappeler si nécessaire  
le nombre de jours  
d'utilisation restants*  
  
*Orienter vers la  
Plateforme de mobilité  
si l'utilisateur est en  
difficulté.*

# LE TRAITEMENT DE LA PRESCRIPTION CENTRALE

## ➔ AUCUNE DEMANDE N'EST TRAITÉE SANS PRESCRIPTION PRÉALABLE

Nous ne traitons pas les demandes anticipées par mail ou par téléphone. Seules les prescriptions sur notre logiciel sont traitées.

*Gain de temps pour tous : notre logiciel permet de réaliser rapidement les prescriptions (ex: pré-enregistrement des entreprises et usagers connus de nos services).*

### PRE-DIAGNOSTIC MOBILITÉ PAR LE PRESCRIPTEUR

L'utilisateur n'a aucune solution de transport et il est éligible à nos dispositifs

OUI

NON

Prescription sur l'espace réservé  
<https://mobilemploi.extranet3g.fr/>  
**DERNIER DELAI** avant 16h la veille du transport

Orientation vers la solution la plus adaptée : transport en commun, covoiturage, plateforme de mobilité, La Navette de Cornouaille, etc.

**Pour les AGENCES D'INTERIM :**  
Transmission par mail à Mobil'Emploi de l'attestation de mission (ADM) du demandeur.

*Sans l'ADM, nous ne sommes pas en mesure de traiter les demandes des intérimaires.*

### TRAITEMENT DE LA PRESCRIPTION PAR MOBIL'EMPLOI

Analyse de la demande en lien avec les plannings et places disponibles

2 possibilités

#### PRESCRIPTION ACCORDEE (totalement ou partiellement)

- Le prescripteur reçoit un mail automatique d'accord de prise en charge
- L'utilisateur est contacté pour la mise en place du service.

#### PRESCRIPTION REFUSEE

- Le prescripteur et le demandeur reçoivent un mail automatique ;
- Le prescripteur doit se connecter à son espace réservé pour connaître le motif de l'impossibilité de prise en charge.

Bonjour,  
Votre prescription du 08/12/2023 au 08/12/2023 a été refusée.  
Cordialement,  
MOBILEMPELLOI  
N.B. : ceci est un mail automatique, merci de ne pas y répondre

*Exemple de mail automatique reçu*

# MOBIL'EMPLOI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE RÔLE

Nous accompagnons les prescripteurs dans leurs rôles pour faciliter le traitement des demandes.

Plusieurs actions vont ainsi se décliner dans les mois à venir afin de renforcer la coopération au profit de nos publics :

- Communication spécifique dédiée aux agences d'intérim en partenariat avec le FASTT
- Rencontres avec les points relais location scooters
- Temps d'échanges avec les établissements médico-sociaux et SIAE
- Nouvelle rubrique dédiée aux prescripteurs sur notre site internet

**Mobil'EMPLOI**  
En Pays de Cornouaille  
et en Centre Ouest Bretagne

PROFESSIONNEL  
UNIQUEMENT  
> Accès à mon compte

Identifiant

Mot de passe

OK

ACCUEIL NOS PRESTATIONS **NOS PRESCRIPTEURS** QUI SOMMES NOUS ? CONTACT

*La mobilité : un atout pour l'emploi*

**Un ESPACE DE DOCUMENTATION**  
bientôt disponible sur notre site  
internet [mobilemploi.net](http://mobilemploi.net) :

- Fiches techniques des dispositifs
- Mode d'emploi du logiciel de prescription
- Documents à remettre aux bénéficiaires
- ...

TRAVAILleur

MODE D'EMPLOI LOGICIEL 3GCOM

TRANSPORT A...

LOCATION VOITURES - SCOOTERS



## **QUI SOMMES – NOUS ?**

---

- Notre mission de soutien à la mobilité
- Le chantier d'insertion

# 1/ Une **association** d'aide à la mobilité

“ Pour une mobilité **accessible à tous**,  
pour l'emploi et la vie sociale.



**55% du Finistère**  
soit 12 collectivités territoriales



**900 bénéficiaires**  
de nos services / an



**Plateforme  
de mobilité**



**Transport à la  
demande**



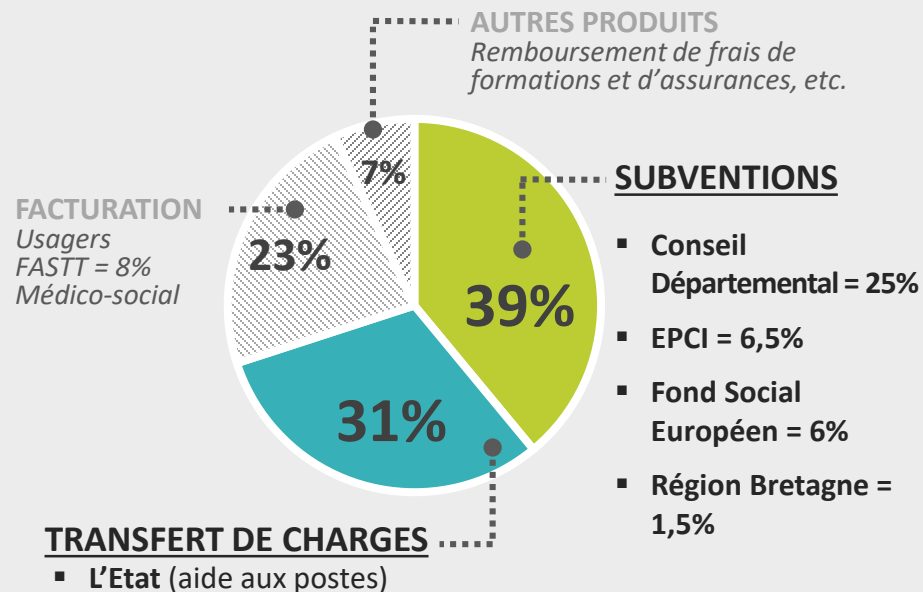
**Location  
de voitures**



**Location  
de scooters**

## LE **SOUTIEN FINANCIER** A NOS ACTIONS

“ Notre action n'est possible que par  
**le soutien de nos partenaires publics**



## 2/ Un chantier d'insertion

- Nous proposons une activité professionnelle de conducteurs de navettes à des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle.
- **Nous recrutons une 30<sup>aine</sup> de conducteurs par an. Cela nécessite d'intégrer et de former en permanence du nouveau personnel.**
- En fonction des besoins et de l'expérience des salariés recrutés, ce **temps d'adaptation au poste** de travail peut être de quelques semaines à quelques mois.



## CONDUCTEUR DE NAVETTES, LE PARI GAGNANT D'UN POSTE À RESPONSABILITÉS

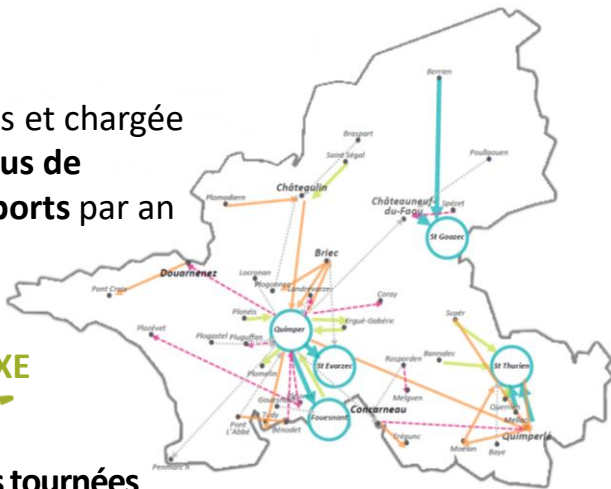
**De 4h du matin à 23h le soir**, notre équipe assure des activités diversifiées qui demandent **autonomie et sens des responsabilités** :

- Accueil et prise en charge d'usagers divers : demandeurs d'emploi, intérimaires, personnes en situation de handicap allant en ESAT...
- Conduite professionnelle
- Encaissement des transports
- Préparation et compte-rendu des tournées sur papier et informatique
- Gestion des imprévus : changements de dernière minute, panne, conditions de circulation, etc.

## NOTRE EXIGENCE POUR LA QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE

Nos encadrants techniques et chargée de location **orchestrent plus de 20.000 journées de transports** par an (plus de 100 usagers / jour).

**C'EST UNE LOGISTIQUE COMPLEXE**



- **Optimisation continue des tournées** pour répondre au plus grand nombre de demandes,
- **Réactivité sur les changements** (annulation, changement d'horaires, nouvelle demande...),
- **Gestion des imprévus** (pannes, bouchons, incivilité, absence...),
- **Intégration et formation permanente des conducteurs** recrutés,
- **Prise en compte de freins divers des usagers** (ex: barrière de la langue, situations d'impayés, absentéisme...)

## NOTRE COOPÉRATION AU BÉNÉFICE DE NOS PUBLICS



Notre activité est spécifique, la qualité de prise en charge dépend d'une coopération étroite entre nous et nos prescripteurs :

**NOUS**

**VOUS**

- Une planification réactive
- Une exigence sur la sécurité
- L'accompagnement technique de nos conducteurs
- Un suivi régulier des bénéficiaires
- Une compréhension et un respect des process
- Une communication étroite avec nos services

# MOBIL'EMPLOI RECRUTE ET ACCOMPAGNE 50 CONDUCTEURS & CONDUCTRICES / AN

## 4 mois

en contrat initial, renouvelable sur une période maximale de 2 ans dans le cadre du PASS IAE

## 26H/semaine

Réparties sur une amplitude horaire de 4h à 23h

environ  
**980€** NET/MOIS

(variable selon les heures de nuit effectuée dans le mois)

## Aide à la construction du projet professionnel



### LES TÂCHES

#### ■ PREPARATION

- ✓ Étude des tournées
- ✓ Contact des usagers

#### ■ TRANSPORT

- ✓ Conduite professionnelle
- ✓ Encaissement
- ✓ Veille au respect du règlement par les usagers

#### ■ CLOTURE DE L'ACTIVITE

- ✓ Renseignement des documents et du progiciel
- ✓ Gestion du fond de caisse

#### ■ ENTRETIEN DES VEHICULES

- ✓ Vérification du matériel, nettoyage hebdomadaire du véhicule

### SAVOIR-ÊTRE

- ✓ Ponctualité
- ✓ Autonomie
- ✓ Rigueur
- ✓ Responsabilité
- ✓ Discrétion
- ✓ Prise d'initiatives

### PRÉ-REQUIS

- ✓ Permis B boîte manuelle
- ✓ Communication de base en français

Une session de recrutement par mois en moyenne.

Pour adresser une candidature :  
Plateforme de l'inclusion  
<https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr/>





**ILS NOUS  
SOUTIENNENT !**

---



Cofinancé par  
l'Union européenne



**Finistère**  
Penn-ar-Bed

